

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Subventions à la Confédération Paysanne des Bouches-du-Rhône pour son programme d'actions 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention globale d'un montant de 22 400 € à la Confédération Paysanne des Bouches-du-Rhône pour son programme d'actions 2016, conformément au détail indiqué dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec le bénéficiaire, la convention correspondante, dont le projet est annexé au rapport.

La dépense correspondante, soit 22 400 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 928, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée